## AFFAIRE N°31:

OBJET: Acquisition d'un terrain de 4 250m2 cadastré section DH N°65, appartenant à Monsieur Jean-Claude PAYET, en vue de la réalisation de la ZAC de Bellepierre

## Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La SEDRE a négocié l'acquisition d'un terrain non bâti de & 250a2 cadastré section DH N°65, appartenant à Monsieur Jean-Claude PAYET, Estate à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de Bellepierre.

Un accord ayant été conclu sur le prix de 650 000 Francs, compatible a l'estimation des Domaines, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908-article 210 du Budget communal.

Je mets la question aux voix.

## AVIS DES COMMISSIONS:

- Finances : favorable

- Cadre de Vie : favorable

ADOPTE A L'UNANIMITE

Deçu à la Réfecture le 13/03/1984